

Banque Royale du Canada

À propos de la citoyenneté d'entreprise à RBC

Programmes, politiques et pratiques



À propos de la citoyenneté d'entreprise à RBC

Programmes, politiques et pratiques

Le présent document fait partie d'une série visant à fournir des renseignements supplémentaires sur les programmes, les politiques et les pratiques liés aux priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de la Banque Royale du Canada (RBC®). Cette série sert de complément à notre rapport ESG, qui donne un aperçu de nos priorités, de nos principaux indicateurs de rendement et des faits saillants annuels pour les enjeux ESG qui touchent les sociétés de services financiers en général, et RBC en particulier. Elle complète les renseignements sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière présentés dans notre rapport annuel, ainsi que l'information sur la gouvernance et la rémunération des cadres supérieurs publiée dans la circulaire de la direction, que vous trouverez à rbc.com.

RBC est une institution financière mondiale dont la poursuite de l'excellence est guidée par une raison d'être et des principes bien définis. Notre succès est attribuable aux quelque 87 000 employés qui mettent en œuvre leur imagination et leur savoir-faire pour concrétiser notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. RBC étant la plus importante banque au Canada et l'une des plus grandes au monde selon la capitalisation boursière, elle est dotée d'un modèle d'affaires diversifié accordant une place importante à l'innovation et offrant une expérience exceptionnelle à quelque 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays. La création de retombées sociales positives fait partie intégrante de nos activités et de notre culture définie par la raison d'être. Nous avons la responsabilité de contribuer à susciter une incidence sociale et économique favorable dans les collectivités. Notre raison d'être nous incite au quotidien à miser sur l'imagination et l'information en vue de bâtir un avenir meilleur pour les clients et les collectivités.

Notre approche

Nous croyons que la citoyenneté d'entreprise est une question d'intégrité, d'éthique des affaires et de gouvernance responsable. Nous respectons les normes les plus élevées et nous savons que nous devons exercer nos activités de manière responsable afin d'inspirer confiance. Nous considérons la citoyenneté d'entreprise comme une façon de mener des affaires afin de produire un impact positif sur la société, l'environnement et l'économie.

Nous présentons notre démarche en matière de critères ESG à la page 11 du Rapport de performance ESG. Pour en savoir plus sur nos priorités ESG ainsi que sur les politiques, les programmes et les résultats annuels qui s'y rapportent, consultez les documents suivants :

- [Rapport de performance ESG 2021](#)
- [À propos de la gouvernance et de l'intégrité](#)
- [À propos de la valeur pour les clients](#)
- [À propos de la valeur pour les employés](#)
- [À propos de la valeur pour les collectivités](#)
- [Déclaration de lobbying et de contribution politique](#)
- [Déclaration de responsabilité publique \(DRP\) 2021](#)
- [Engagement de finance durable](#)
- [Stratégie climatique RBC](#)
- [Rapport de notre Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques \(GIFCC\) 2021](#)

- [Rapport sur la diversité et l'inclusion 2021](#)
- [Déclaration sur la *Modern Slavery Act*](#)
- [Notre déclaration des droits de la personne](#)

Gouvernance

Conformément à notre conviction que la citoyenneté d'entreprise doit faire partie intégrante de nos activités, nous appliquons une approche décentralisée pour gérer notre stratégie, nos programmes et nos résultats en matière de citoyenneté d'entreprise. Notre équipe Citoyenneté d'entreprise chargée de diriger, de faire avancer et d'encadrer nos priorités dans ce domaine compte plus de 30 membres.

Conseil d'administration

Le Comité de la gouvernance du Conseil d'administration est responsable de l'encadrement des programmes, des politiques et des résultats de RBC en matière de citoyenneté d'entreprise. Le Comité de gestion du risque supervise entre autres la gestion des risques environnementaux et sociaux ; le Comité des ressources humaines, de son côté, supervise la gestion des principaux programmes de rémunération, la gestion du talent, la gestion de la relève, et la gestion des aptitudes nécessaires à la réalisation de nos objectifs stratégiques.

Haute direction

Le chef de la direction et les autres cadres supérieurs assument des responsabilités globales et des responsabilités dans des domaines précis.

Experts-ressources, groupes-ressources et fonctions spécialisées

Un vaste éventail de services et d'experts de RBC sont responsables des programmes, des produits, des politiques et des résultats pertinents. Par exemple :

- L'équipe Citoyenneté d'entreprise remplit un mandat général, étant chargée de la stratégie et de la communication d'information touchant la durabilité environnementale, des dons d'entreprise, des programmes de bénévolat des employés, de la durabilité environnementale et de l'impact social.
- Le service Ressources humaines est responsable des politiques, programmes et pratiques touchant le milieu de travail, ainsi que de l'évaluation et de la gestion de la mobilisation des employés.
- Le service Approvisionnement veille à intégrer les facteurs sociaux et environnementaux à nos politiques et pratiques de gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Les Services immobiliers ont la responsabilité d'offrir des solutions de gestion d'immeubles économiques et écologiques.
- Le service Gestion des risques du Groupe (GRG) supervise notre gestion des risques environnementaux et sociaux.

Information sur les critères ESG

Depuis 1999, RBC publie des Rapports de performance ESG, autrefois intitulés Rapports sur la responsabilité d'entreprise ou Rapports sur la citoyenneté d'entreprise.

Nous faisons en sorte que notre communication de l'information sur les critères ESG soit guidée par les principes directeurs suivants :

- **Transparence** : Nous nous efforçons de communiquer de manière proactive de l'information sur les critères ESG qui ont la plus grande incidence sur nos activités et qui présentent le plus d'intérêt pour nos parties prenantes.
- **Pertinence et discernement** : Nous nous efforçons de faire état de nos résultats en ce qui a trait à de principaux indicateurs de rendement pour rendre compte de notre impact sur la société et l'environnement. Nous ferons aussi de notre mieux pour répondre aux questions et aux commentaires de nos parties prenantes.
- **Crédibilité** : Nous veillons à ce que nos données et nos renseignements respectent les plus hautes normes d'intégrité possible et soient présentés de façon complète et exacte.
- **Accessibilité et utilité** : Nous croyons que nos parties prenantes devraient avoir accès à l'information de façon ponctuelle, dans le format qui répond le mieux à leurs besoins.

Documentation

- Notre Rapport annuel de performance ESG fournit du contexte et indique nos résultats quant à d'importantes questions de citoyenneté d'entreprise qui nous touchent.
- Exigence réglementaire au Royaume-Uni et en Australie, notre Déclaration annuelle sur la *Modern Slavery Act* résume les politiques et les mécanismes que nous avons mis en place au cours du plus récent exercice financier pour prévenir l'esclavage et la traite de personnes dans nos activités et celles de nos fournisseurs.
- Exigence réglementaire fédérale au Canada, notre Déclaration de responsabilité publique fait état de nos investissements dans la société et l'économie canadiennes.
- Nous publions une série de documents d'information, comme celui-ci, qui présentent en détail nos programmes, nos politiques et nos pratiques.
- Notre site Web [Impact sur la collectivité et la société](#) contient des renseignements et des publications sur nos programmes et nos pratiques qui ont un impact sur la collectivité, la société et l'environnement.

- Notre Cadre de mesure de l'impact décrit comment nous cherchons à apporter des changements sociaux positifs et à harmoniser nos priorités de citoyenneté d'entreprise avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Tous les rapports et toutes les déclarations susmentionnés sont accessibles par l'intermédiaire de notre site Web [Rapport sur la citoyenneté d'entreprise et rendement](#). De plus, nous collaborons étroitement avec d'autres groupes au sein de RBC afin d'élaborer d'autres communications relatives aux critères ESG, notamment le rapport du GIFCC et le rapport sur la diversité et l'inclusion, publiés annuellement.

Supervision

Le Comité de gouvernance du Conseil d'administration approuve notre [Rapport de performance ESG](#), notre [Rapport TCFD \(GIFCC\)](#), notre [Rapport sur la diversité et l'inclusion](#), notre [Déclaration sur la Modern Slavery Act](#), notre [déclaration des droits de la personne](#), et notre [Déclaration de responsabilité publique](#). Le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration examine et approuve notre [Rapport sur la diversité et l'inclusion](#). De plus, le Comité de l'information financière passe en revue et approuve ces divulgations relatives aux critères ESG. En 2021, RBC a formé un sous-comité de l'information financière, appelé le Conseil informationnel ESG. Ce conseil a pour mandat d'orienter et de superviser la communication de l'information sur les critères ESG, et d'assurer la cohérence et l'intégration de cette stratégie à l'échelle de l'entreprise. Le Conseil informationnel ESG permet à RBC de mieux répondre à l'évolution de l'écosystème d'information sur les critères ESG, aux demandes croissantes des investisseurs, et à la nécessité d'améliorer les contrôles et la gouvernance. Pour appuyer la surveillance accrue qu'exerce le Conseil informationnel ESG, un groupe consultatif informationnel – qui réunit des experts de la Communication de l'information financière, du Service juridique, de la Gestion des risques du Groupe, des Relations avec les investisseurs, des Communications, de la Citoyenneté d'entreprise, des Affaires réglementaires et gouvernementales, et des Ressources humaines – mène des revues trimestrielles de l'information sur les critères ESG.

Cadres d'information

Nous suivons l'évolution des normes et des cadres internationaux de présentation de l'information sur les critères ESG, de même que les attentes de nos parties prenantes à l'égard de ces normes. La structure et le contenu de nos documents d'information sur les critères ESG s'inspirent du Global Reporting Initiative, des normes du Sustainability Accounting Standards Board, du cadre intégré de l'International Integrated Reporting Council, des recommandations du GIFCC, et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Examen et assurance

En 2015, nous avons commencé à soumettre à un processus annuel d'assurance limitée certains indicateurs de performance fournis dans notre Rapport de performance ESG. Résolus à fournir des données complètes et exactes à nos parties prenantes, nous passons en revue chaque année la liste des principaux indicateurs de performance qui sont soumis au processus d'assurance limitée.

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies

Les ODD visent à s'attaquer aux enjeux sociaux et environnementaux les plus pressants à l'échelle mondiale. Ainsi, 17 objectifs reconnus internationalement (appelés également « objectifs mondiaux ») ont été établis, et on a mis en place un mécanisme visant à mobiliser les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour réaliser ces objectifs d'ici 2030. Ce programme est le fruit de la plus vaste consultation jamais tenue par les Nations Unies : l'organisation a mené 83 sondages nationaux mobilisant sept millions de personnes sur trois ans afin de définir des objectifs qui sont universellement représentatifs des valeurs mises en avant dans les pays développés et en développement. Les ODD ont gagné en légitimité partout dans le monde, alors que les pays et les grandes sociétés commencent à concentrer leurs efforts dans les domaines qui les touchent le plus. Le cadre commun créé à partir de ces objectifs mondiaux permettra à tous les acteurs de disposer de mesures comparables et améliorera la transparence de l'information sur les progrès accomplis au niveau local, national et mondial.

Bon nombre des programmes, investissements, projets et services de RBC, une entreprise définie par sa raison d'être, appuient déjà les ODD.

Nous continuerons d'évaluer comment nos actions philanthropiques, nos produits, nos services et nos activités s'harmonisent avec les objectifs et nous présenterons les faits saillants de notre performance par rapport aux cibles les plus pertinentes, à savoir celles qui sont au cœur de notre stratégie commerciale et qui relèvent de notre sphère d'influence.

Pour en savoir plus sur la façon dont les activités de RBC Fondation appuient les ODD, consultez la page 59 de notre [Rapport de performance ESG 2021](#), et le nouveau [site Web Impact sur la collectivité et la société](#) RBC.

Détermination de nos priorités ESG

Chaque année, nous passons en revue nos priorités ESG déclarées en tenant compte des attentes de nos parties prenantes, des incidences commerciales, des cadres de présentation de l'information sur les critères ESG, des exigences des agences de notation sur l'ESG, des tendances sectorielles et des recherches indépendantes. Pour en savoir plus sur nos priorités ESG, consultez les pages 12 et 13 de notre [Rapport de performance ESG 2021](#).

Concertation avec les parties prenantes

Au-delà de nos programmes de responsabilité sociale d'entreprise, nous considérons la concertation avec les parties prenantes comme faisant partie intégrante de notre façon de faire des affaires. Ce dialogue visant à stimuler la participation des parties prenantes et à évaluer leurs attentes s'effectue à l'échelle de l'entreprise, et des responsabilités sont officiellement attribuées aux unités opérationnelles ou services appropriés. En 2021, nous avons mené auprès de nos parties prenantes une large concertation qui nous a permis de mieux comprendre nos priorités ESG et de peaufiner notre stratégie d'information.

Parmi nos parties prenantes comptent les suivantes.

- Employés
- Clients
- Investisseurs, actionnaires et agences de notation
- Fournisseurs
- Gouvernements
- Associations sectorielles
- Organisations non gouvernementales

Pour en savoir plus sur notre dialogue avec les parties prenantes, consultez les pages 87 et 88 de notre [Rapport de performance ESG 2021](#).

Quelle est votre opinion ?

Nous espérons que ce cadre d'information permet à nos parties prenantes de comprendre beaucoup mieux nos initiatives en matière de durabilité. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions à corporatecitizenship@rbc.com.